

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 30 MAI 2024 à 19H00**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis QUEYRAS, Maire,

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai, le Conseil municipal de la commune de Saint-Crépin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie,

Date de la convocation : 23 mai 2023

Présents : Jean-Louis QUEYRAS – Elodie BERARD – Séverine PASQUALI-BARTHELEMY – Nathalie HURLIN – David REY – Aurélie AUMAGE – Adrien BLANC – Georgette MILLY – Marcelle PARIS

Excusés : Patrick GELLAERTS – Philippe PANCOL – Léna ROMAN – Cécile SARRASIN

Pouvoir :

Philippe PANCOL donne pouvoir à David REY

Léna ROMAN donne pouvoir à Marcelle PARIS

Patrick GELLAERTS donne pouvoir à Jean-Louis QUEYRAS

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Séverine PASQUALI-BARTHELEMY

Avec l'accord unanime du Conseil Municipal, deux délibérations sont ajoutées :

- **Changement des horaires de l'école Frédéric CHOPIN**
- **Motion eau potable**

et deux sont retirées de l'ordre du jour (pour dossier technique incomplet)

- Programme mélèze – demande de subvention
- Plantation d'arbres – demande de subvention

Délibération 2024-040 – Instauration d'une servitude et cession d'une parcelle à la DIRMED

Il s'agit de la régularisation de la cession de la parcelle communale cadastrée C1838, d'une superficie de 100m², utilisée pour l'aménagement du rondpoint sur la RN 94 au prix de 100 € et de l'instauration d'une servitude de passage à des fins d'entretien du domaine public routier sur la parcelle cadastrée ZH 95 au bénéfice de la DIRMED.

Approuvé à l'unanimité

Délibération 2024-041 – modification de la délibération n°2019-049 instauration le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et d'engagement professionnel (RIFSEEP)

Il s'agit de mettre à jour les catégories de bénéficiaires, des recrutements ayant eu lieu depuis 2019 sur de nouveaux grades et/ou postes et d'augmenter les plafonds annuels pour permettre une plus grande souplesse dans la gestion du personnel communal.

Approuvé à l'unanimité

Délibération 2024-042 – Décision modificative budget principal

La DM initialement prévue est passée directement par un certificat administratif de fongibilité de virement de crédit. Cette délibération n'a pas lieu d'être et n'a pas été transmise car elle aurait fait doublon.

Il s'agissait de réunir les deux opérations « aménagements de l'ilot central du rondpoint » avec l'opération « aménagement des abords du rondpoint » permettant de bénéficier des subventions attribuées pour cette opération. Les crédits budgétaires de la première opération ont été transférés à la deuxième.

Délibération 2024-043 – remboursement électricité logement occupé par une famille ukrainienne

Le contrat de fourniture d'électricité du logement mis à disposition de la famille ukrainienne était au nom de la paroisse de Guillestre et n'avait pas été changé au moment de son emménagement.

Il convient de rembourser les factures payées pour ce logement.

Approuvé à l'unanimité.

Délibération 2024-044 – Changement des horaires de l'école Frédéric CHOPIN

En accord avec les enseignants et les représentants des parents d'élèves, une modification des horaires permettant d'apporter plus d'efficacité dans les apprentissages des enfants est approuvée à l'unanimité.

Délibération 2024-045 – Motion eau potable

A l'unanimité, la motion contre le transfert obligatoire de la compétence eau potable à la com com au 1^{er} janvier 2026 est votée.

Questions diverses

Travaux Sainte Marie :

- Route et traversées de route
- Rénovation de la cabane : Galetti Michel

Travaux dans le torrent de Pra Reboul : les gens sont satisfaits des travaux et de la nouvelle passerelle

Résidence séniors : Cahier des charges pour la recherche d'un maitre d'œuvre en cours de rédaction.

La séance est levée à 20H40

Le Maire,

Jean-Louis QUEYRAS

la secrétaire de séance

Séverine PASQUALI-BARTHELEMY

